

Dans le cadre de la Journée Internationale de la Francophonie (20 mars 2022), le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, la Commission Nationale Andorrane pour l'UNESCO et l'Alliance Andorranofrançaise organisent un concours de la Francophonie.

L'édition 2022 de « Redis-moi des mots » invite au plaisir et à la surprise et met un époustouflant désordre dans notre amour de la langue française avec le thème « Redis-moi des mots qui (d) étonnent ! »

La capacité des mots à créer de l'étonnement, voire à nous méduser - par leur sonorité, leur orthographe, leur caractère saugrenu ou mystérieux - est ici mise en valeur. On s'amuse à les prononcer, on s'essaie à les écrire, on est curieux de connaître ou d'approfondir leur sens, leur étymologie : joue à plein ici le plaisir de la découverte.

Consultez les définitions sur le site :

Dis-moi dix mots (culture.gouv.fr)

Col·labora:



Aliança Andorrano-Francesca

Pour plus d'information :

Ministeri d'Educació i Ensenyament Superior
Av. Rocafort, 21-23, edifici el Molí
AD600 Sant Julià de Lòria
Tel. 743 300



Govern d'Andorra

Concours

« REDIS-MOI 
des mots
qui (d) ÉTONNENT ! »



BASES DU CONCOURS

Ce concours invite les élèves d'une classe ou un groupe d'élèves à choisir quatre mots dans la catégorie 1 et six mots dans la catégorie 2 des dix mots de la francophonie 2022 et réinventer une définition pour chaque mot pleine d'esprit.

Catégorie 1

- SYSTÈME ÉDUCATIF ANDORRAN : « TERCER CICLE DE PRIMERA ENSENYANÇA »
- SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS : CLASSES DE CM2 ET SIXIÈME
- SYSTÈME ÉDUCATIF ESPAGNOL : « QUINTO Y SEXTO DE PRIMARIA »

Catégorie 2

- SYSTÈME ÉDUCATIF ANDORRAN : « PRIMER I SEGON CURS DE 1R CICLE DE SEGONA ENSENYANÇA I PRIMER DE 2N CICLE DE SEGONA ENSENYANÇA »
- SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS : CLASSES DE CINQUIÈME, QUATRIÈME ET TROISIÈME
- SYSTÈME ÉDUCATIF ESPAGNOL : « PRIMERO, SEGUNDO Y TERCERO DE LA ESO »

1. Les définitions devront être mises dans une enveloppe format A4 qui devra mentionner le nom du concours « Concours redis-moi des mots qui (d) étonnent ! ».

2. La première enveloppe devra contenir, en plus des définitions, une deuxième enveloppe fermée, de format plus petit.

Sur cette deuxième enveloppe devra figurer le nom du système éducatif et la catégorie dans laquelle participe la classe ou le groupe d'élèves (1 ou 2).

À l'intérieur de l'enveloppe il faudra insérer :

- le cours (selon chaque système éducatif).
- le nom de la classe, du groupe d'élèves ou de l'élève (selon chaque système éducatif).
- le nom de l'école.
- le nom de l'enseignant qui a réalisé le travail.

3. Les définitions devront être déposées au plus tard, le 6 mai 2022 avant 14.30 heures, à l'adresse suivante :

Ministeri d'Educació i Ensenyament Superior
Àrea de Convenis i Relacions Internacionals
Av. Rocafort 21-23, edifici el Molí
AD600 Sant Julià de Lòria

4. Le jury sera composé d'un représentant du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, d'un représentant de la Commission Nationale Andorrane pour l'UNESCO et d'un représentant de l'Alliance Andorranofrançaise.

5. Le groupe d'élèves ou la classe distingués dans chacune des deux catégories recevront un diplôme et gagneront un prix d'une valeur de 90 €. Des mentions spéciales pourront être attribuées par le jury.

Toute participation suppose l'acceptation du règlement de ce concours.

*Place à l'individualité,
mais non à l'individualisme
car la langue vit dans le partage*

Les dix mots choisis pour illustrer cette thématique sont :

- DÉCALÉ
- DIVULGÂCHER
- ÉBAUBI
- ÉPOUSTOULANT
- FARCER
- KAÏ
- MÉDUSÉ
- PINCE-MOI
- SAPERLIPOPETTE
- TINTAMARRE